Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260311-2026010-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le onze mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire

Date de convocation : 4 mars 2026 Date d'affichage : 4 mars 2026
Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 12 Quorum atteint
Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - LE MAO Jean-Yves - LEGRIS Jean-Pierre - MELL Marie-Annette - BRONNEC Jean-Vincent - FONTAINE Manuel - LE CLEC'H Yannick - MALTRET Aurélie - RIOU Brendan – RIOU Isabelle - THOMAS Anne-Laure
Absentes excusées : BUREL-SIMON Karine - CARIOU Aurélie
Secrétaire de séance : RIOU Brendan

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-010

OBJET : LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL 8 PLACE DU CALVAIRE : TARIF ET BAIL

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une demande de location du local commercial sis 8 Place du Calvaire a été reçue en mairie. Cette demande émane de Madame Katell PERES, thérapeute domiciliée à SPEZET. Le Maire propose au Conseil Municipal de louer ce local au tarif de 220.00 euros mensuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de louer à Madame Katell PERES le local commercial sis 8 place du Calvaire
- Fixe à deux-cent-vingt euros (220.00 €) le loyer mensuel
- Autorise Le Maire à signer le bail et tous les documents y afférents.

Pour copie conforme
Le Maire, Stéphane GUILLOU

MAIRIE DE ST-GOAZEC (Finistère)